



FIP NextStage Rendement 2022

- Code ISIN : FR0012844165
- Agrément AMF du 28 juillet 2015 - numéro FNS20150020
- Durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2022 minimum et jusqu'au 30/06/2025 maximum
- FIP éligible à la réduction d'ISF de 50%* ou d'IR de 18%*

NEXTSTAGE^{AM} SOUTIENT



En 2014, NextStage^{AM} a reçu un **Silver Awards** du « Best European Growth Private Equity Fund »**
Méthodologie disponible sur www.private-equity-exchange.com

Document non contractuel édité en septembre 2015. Ce document ne se substitue pas au Document d'Informations Clés à destination de l'Investisseur « DICI ».

* Sous réserve du respect des conditions de l'un de ces dispositifs de réduction d'impôts (cf. Note fiscale).

** Ce prix ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds ou de la Société de gestion.

Présentation du FIP NextStage Rendement 2022

21^{ème} siècle : L'avènement de la 3^{ème} Révolution Industrielle

Dans un monde qui change, la 3^{ème} **Révolution Industrielle**, que nous vivons, redessine notre modèle économique avec l'émergence de nouvelles sources d'énergie, de nouveaux moyens de communication et de nouvelles activités industrielles.

Ce changement s'organise autour de 4 grandes **tendances de fond de notre économie** :



L'économie positive ou la croissance verte

De nouveaux produits et services émergent autour de la performance énergétique, des filières de retraitement, de la gestion des ressources, du conseil aux entreprises...



L'Internet industriel

L'Internet industriel permet de réaliser des gains de productivité considérables pour l'ensemble des secteurs d'activité (optimisation de l'interconnexion des machines et des réseaux).



L'économie « à la demande »

Les produits ne sont ni des biens, ni des services, mais de nouveaux services incorporant des biens (des activités aux revenus récurrents, la location de services...).



L'économie émotionnelle

Il existe de nombreuses opportunités pour les entreprises qui parviennent à développer une image de marque, créant de l'émotion et une expérience client génératrice d'inspiration, de désir et de loyauté.

Le FIP NextStage Rendement 2022 a pour stratégie d'accompagner des PME françaises ayant le potentiel de devenir des ETI et capables de se positionner autour de ces 4 grandes tendances de notre économie.

Une stratégie diversifiée

1 Un objectif de 20 PME françaises

- Des **PME familiales** ou des entrepreneurs actionnaires de leur PME.
- Une **approche d'investisseur de terrain** : des visites d'entreprises et des échanges réguliers.
- Des PME ayant démontré leur **capacité à rembourser régulièrement leur dette**.
- **Régions d'investissement*** : Île-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

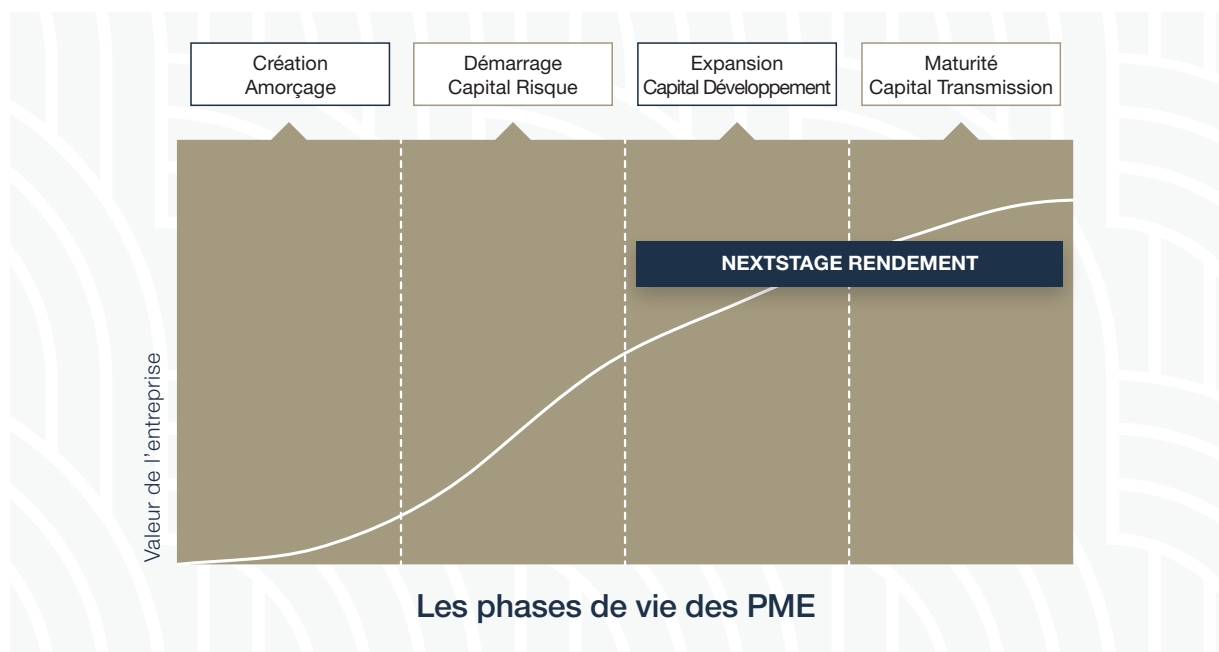
2 Une diversification sectorielle

- Une **approche diversifiée** en privilégiant des investissements dans tous types de secteurs d'activités.
- Des PME positionnées autour des 4 grandes tendances de fond de notre économie : l'économie positive (ou la croissance verte), l'Internet industriel, l'économie « à la demande » et l'économie émotionnelle.
- Cet objectif (non garanti) de diversification a pour but de minimiser l'impact d'une baisse d'un secteur sur l'ensemble du portefeuille.



3 Le Capital Développement et Transmission

NextStage^{AM} accompagne les entrepreneurs de PME en intervenant en **capital développement** et en **capital transmission** pour financer à moyen et long terme la croissance de PME françaises.



L'investissement dans le FIP présente un risque en capital (cf. page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2022 minimum et jusqu'au 30/06/2025 maximum sur décision de la société de gestion.

*Île-de-France (Paris, Val d'Oise, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise), Bourgogne (Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne), Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) et Provence Alpes Côte d'Azur (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse)

Distribution et mécanisme d'investissement

2022 : un objectif de distribution de la trésorerie disponible

NextStage^{AM} a pour objectif d'avoir liquidé le FIP NextStage Rendement 2022 au 30 juin 2022 et au plus tard au 30 juin 2025 en cas de décision de la société de gestion de proroger la durée du Fonds.

Un mécanisme d'investissement mixte privilégiant le rendement

Pour atteindre son quota de 100% investi en PME, le FIP a pour objectif d'utiliser à hauteur de :

- 60% maximum le mécanisme des obligations convertibles (et plus généralement des quasi-fonds propres).
- 40% au moins des actions et notamment des actions de préférence.

Il vise l'équilibre entre ces deux mécanismes d'investissement.

Taux d'investissement en PME

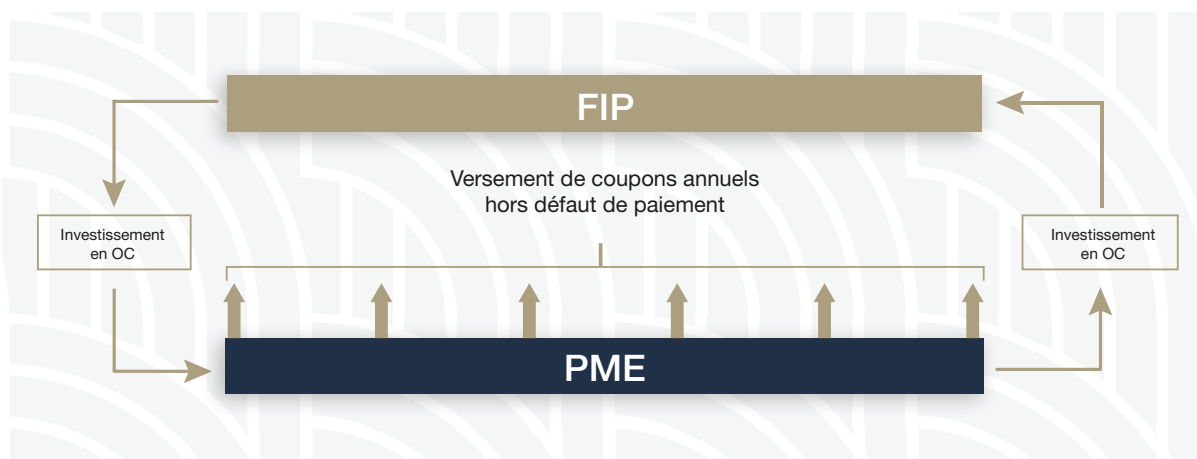
100%

Soit 50% de réduction d'ISF*

* Pour les souscripteurs affectant leur souscription à la réduction de leur ISF, la réduction d'ISF que le souscripteur pourra obtenir sera de 50% du montant de sa souscription hors droits d'entrée (Cf. page 6 et Note Fiscale).

Zoom sur les obligations convertibles

Les obligations convertibles (OC) en actions sont devenues une solution de financement alternative au crédit bancaire pour les PME. Il s'agit de titres de créances (c'est-à-dire d'un titre représentant une créance que son souscripteur a sur la société émettrice) émis par la PME souscrit par le FIP pour une période et un rendement déterminé et offrant la possibilité au FIP de transformer les obligations (dettes) ainsi acquises en titres de capital afin de renforcer les fonds propres de l'entreprise.



Le FIP sélectionne ainsi ces OC en fonction du rendement potentiel et de la durée de l'investissement requise, en contrepartie d'un risque sur la bonne santé financière de l'entreprise.

Comme pour toutes émissions obligataires, le paiement des intérêts et les autres rémunérations associées sont liés à la bonne santé financière de l'entreprise. Intervenir en obligations convertibles n'est pas une garantie contre un risque de défaut de la PME (la valeur de ces titres dépendant notamment de l'évolution des taux et de celle des actions de la PME qui les émet).

L'investissement dans le FIP présente un risque en capital (cf. page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2022 minimum et jusqu'au 30/06/2025 maximum sur décision de la société de gestion.

Une équipe expérimentée et engagée

NextStage^{AM}, une société de gestion indépendante depuis 2002

Au 30 juin 2015

424 millions €

Montant levé

19 000 clients

particuliers

60 PME & ETI

en portefeuille qui représentent :

2 milliards € de chiffre
d'affaires

et 17 000 collaborateurs

Citizen
ENTREPRENEURS
engagés dans le 21^e siècle



G20
Young Entrepreneurs' Alliance
G20YEA.com

SPÉCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES PME ET ETI

- Gestionnaire pour le compte d'institutionnels (2 FPCI et 1 FCPR) et de particuliers (23 FCPI-FIP) depuis sa création
- Investisseur dans des PME non cotées et cotées depuis 14 ans

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE ET ENGAGÉE

- Des associés-entrepreneurs
- **4 investisseurs seniors** (associés) accompagnés par une équipe dédiée de **6 analystes, chargés d'affaires et Directeurs de participations**
- Grégoire Sentilhes, Président de NextStage^{AM}, Président du G20 YEA (Young Entrepreneur Alliance) et Président et Co-fondateur des Citizen Entrepreneurs

UN ACTIONNARIAT DE RÉFÉRENCE

- 4 associés-gérants (75% de l'actionnariat)
- Artémis, holding d'investissement de la famille Pinault (12,5% de l'actionnariat)
- Amundi AM (12,5% de l'actionnariat)

**PRIVATE EQUITY
EXCHANGE
AWARDS**
2014 **SILVER**

En 2014, NextStage^{AM} a reçu un **Silver Awards** du « Best European Growth Private Equity Fund »*

Méthodologie disponible sur www.private-equity-exchange.com

* Ce prix ne préjuge pas des résultats futurs de Fonds ou de la Société de gestion.

NextStage^{AM} signataire des Principes de l'Investissement Responsable

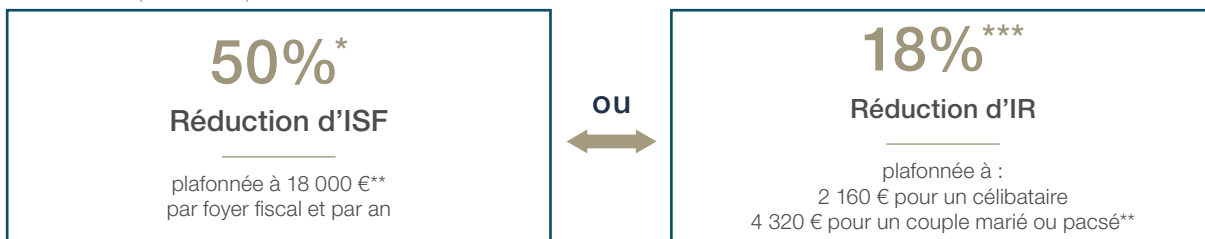
NextStage^{AM} est convaincue de la création de valeur inhérente à chacun des critères d'ordre Ecologique, Social et de Gouvernance (ESG). NextStage^{AM} a toujours exercé son activité dans un esprit de développement durable et responsable. Ainsi, NextStage^{AM} est signataire des Principes de l'Investissement Responsable de l'ONU (UN-PRI). La société de gestion pourra ne pas tenir compte de ces éléments dans la sélection des cibles. Néanmoins, son objectif est de faire prendre en compte le respect des principaux critères ESG (reporting régulier et transparent, clauses de liquidité prédéfinies dans un pacte d'actionnaires, création d'emplois...) par ses participations.



Dispositif fiscal incitant à investir dans les PME

Bénéficiez d'une réduction d'impôt immédiate (IR ou ISF au choix)¹, en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage jusqu'au 30/06/2022 minimum et jusqu'au 30/06/2025 maximum sur décision de la société de gestion.

À l'entrée (au choix) :



Et à la sortie :

0% d'Impôt	sur les produits et plus values distribués par le Fonds ainsi que sur les plus values réalisées à l'occasion de la cession ou du rachat des parts du Fonds (les prélèvements sociaux sont applicables)****
--	---

* Une réduction d'ISF de 50% du montant de votre souscription affectée à l'ISF (hors droits d'entrée) retenue à hauteur du quota de 100%.

** Y compris au titre des souscriptions réalisées dans d'autres FCPI ou FIP.

*** Une réduction d'IR de 18% du montant de votre souscription affectée à l'IR (hors droits d'entrée).

**** Sous réserve du respect de certaines conditions cf. note fiscale.

Exemples :

Réduction ISF 50%	Montant à investir (hors droits d'entrée)	
1 500 €	3 000 €	
5 000 €	10 000 €	
18 000 €	36 000 €	

Réduction IR 18%	Montant à investir (hors droits d'entrée)	
	Célibataire	Couple
2 160 €	12 000 €	12 000 €
4 320 €	Plafond atteint	24 000 €

Pratique

Validez avec votre conseiller l'adéquation du produit à votre situation patrimoniale.

Accompagner des entrepreneurs est un choix : **la fiscalité ne doit pas être votre seule motivation.**

Facteurs de risques

Le Fonds est un FIP. En raison de ses contraintes d'investissement, il présente donc les risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur pourrait ne pas lui être restitué.
- **Risque de faible liquidité et d'investissement dans des sociétés non cotées :** Le Fonds étant principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Le rachat des parts par le Fonds pourrait donc ne pas être immédiat. En toutes hypothèses, le Fonds présente une durée de blocage des capitaux pendant la durée de vie du Fonds, expirant le 30 juin 2022, voire au plus tard le 30 juin 2025 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la société de gestion.
- **Risque lié à l'estimation de la valeur des titres en portefeuille :** Les participations font l'objet d'évaluations trimestrielles destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille, sur la base de laquelle pourront être déterminées les valeurs liquidatives des parts selon leur catégorie. La société de gestion ne peut garantir que chaque participation de son portefeuille pourra être cédée à une valeur égale à celle retenue lors de la dernière évaluation, cette dernière pouvant être inférieure ou supérieure. Par ailleurs, la valeur liquidative est établie trimestriellement, et les rachats se font à valeur liquidative inconnue. Le rachat peut donc s'effectuer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.
- **Risque lié aux obligations convertibles :** Le Fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises (obligations convertibles, Océanes...). La valeur de ces titres dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.
- **Les autres risques sont mentionnés dans le règlement du fonds.**

¹ Pour plus de détail sur la fiscalité, consultez la Note fiscale du Fonds, non visée par l'AMF, sous réserve notamment du respect de votre engagement de conservation des parts.

FIP NextStage Rendement 2022

Diversification : 20 PME françaises

Visibilité : 30/06/2022, l'objectif de distribution

Rendement : investissement en OC (60% max)

L'investissement dans le FIP présente un risque en capital (cf. page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 30/06/2022 minimum et jusqu'au 30/06/2025 maximum sur décision de la société de gestion.

Principales caractéristiques

Codes ISIN : FR0012844165 (parts A) - FR0012844173 (parts B)
Date et n° d'agrément : 28 juillet 2015 – FNS20150020
Dépositaire : Société Générale Securities Services
Valeur de la part initiale : 1 € (parts A)
Souscription minimale : 3 000 € (hors droits d'entrée)
Valorisation : trimestrielle
Durée de vie : jusqu'au 30/06/2022, prorogeable trois fois un an (30/06/2025 maximum)
Objectif de distribution : à partir du 30/06/2022
Rachats exceptionnels : décès ou invalidité (souscripteurs ISF) – décès, invalidité ou licenciement (souscripteurs IR) – cf. règlement
Date limite de souscription (et de libération intégrale de la souscription) : au plus tard le 31 décembre 2016 (sous réserve de la réduction d'impôt que souhaite obtenir le souscripteur. Contactez votre conseiller financier et consultez le règlement)
Régions d'investissement : Île-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur

Structuration des frais

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,525%	0,525%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	4%	1,5%
Frais de constitution	0,127%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,3%	0%
Frais de gestion indirects	0,18%	0%
TOTAL	5,132%	2,025%

Pour plus de détails rendez-vous sur www.nextstage.com ou auprès de votre conseiller financier.

Retrouvez-nous sur 

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6,5 années, soit jusqu'au 30/06/2022 minimum et au 30/06/2025 maximum sur décision de la société de gestion (sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement). Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits dans la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.



19, avenue George V – 75008 Paris - Tél : 01 53 93 49 40 - Fax : 01 53 93 49 41 - Email : info@nextstage.com
SAS au capital de 277 400 Euros - RCS Paris B442 666 830